

# 3 conseils pour vérifier votre installation de chauffage cet été !



Profitez de l'été pour vérifier le bon fonctionnement de votre installation de chauffage. Nous vous conseillons de tester votre système de chauffage avant la période de grand froid de manière à vérifier que votre installation est en bon état. Cela vous permettra si besoin, de procéder aux réparations nécessaires avant l'hiver.

Nous vous conseillons **3 contrôles simples et rapides** à effectuer pour vous assurer que votre installation est en bon état de fonctionnement.

## 1. Purgez vos radiateurs



Avant de redémarrer votre chaudière, purgez vos radiateurs. En effet, lorsque la chaudière n'est pas active durant une longue période, de l'air peut s'infiltrer dans vos radiateurs, ce qui a un impact sur leur performance. La présence d'air dans le circuit empêche la circulation de l'eau dans les éléments de vos radiateurs. Si votre contrat d'entretien inclus la purge des radiateurs, vous pourrez demander à ce qu'elle soit effectuée en même temps que votre visite d'entretien. Si en revanche, vous souhaitez réaliser la purge de vos radiateurs vous-même, nous vous invitons à consulter les informations présentes dans la [FAQ](#).

## 2. Vérifiez la pression d'eau indiquée sur le manomètre de votre chaudière



Le temps passant, il est possible que vous constatiez une diminution du niveau d'eau présent dans votre système de chauffage. Cela entraîne une réduction de la pression et un impact sur la puissance de votre installation. Avant de redémarrer votre chaudière, nous vous conseillons de vérifier la pression indiquée sur le tableau de commande de votre appareil. Celle-ci doit se situer entre 1 et 1.5 bar. Si la pression affichée sur le manomètre est insuffisante, ouvrez le robinet de remplissage placé sous la chaudière en surveillant continuellement l'évolution de la pression.

## 3. Contrôlez la pression de votre chaudière



Votre système de chauffage est doté d'un mode été et d'un mode hiver. En mode été, la chaudière vous permet d'avoir de l'eau chaude. Le mode hiver active la fonction chauffage. Si avant l'arrêt de votre chaudière, vous aviez activé le mode été, il faudra simplement penser à le basculer en mode hiver. En cas de besoin, nous vous invitons à consulter la notice d'utilisation de votre appareil de chauffage ou notre [FAQ](#).



### L'entretien de votre chaudière, une réelle garantie pour un hiver confortable.

Nous vous rappelons que la visite d'entretien est obligatoire au moins une fois par an. C'est l'occasion pour nos techniciens d'effectuer les points de contrôle impératifs, vous préservant d'éventuelles sources de pannes et vous assurant ainsi de passer un hiver confortable.